

Sylvain Roy

Longue-Pointe-de-Mingan, 2 décembre 2008

Mme Monique Gélinas

Secrétaire du BAPE

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec G1R 6A6

Objet : Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Madame Gélinas,

Vous trouverez sous plie le mémoire que j'ai rédigé concernant ce projet.

Merci de l'attention que vous y portez.

Bien à vous

La Minganie est un pays de rivières et de nature. C'est la raison pour laquelle j'y habite depuis quinze ans. Je pratique la descente de rivières en canot depuis vingt cinq ans. J'ai été membre du conseil d'administration du club de canot des Pays d'en Haut qui comptait environ 250 membres. J'ai participé à de nombreux cours et formations en canotage et je possède un brevet d'initiateur en eau vive. J'ai pagayé les grandes rivières de la Baie-James : la rivière Rupert avec ses portages historiques aussi larges qu'une ruelle, la Broadback avec sa chute qui rappelle la chute Victoria de la rivière Nahanie, la Pontax qui comme les précédentes se jette dans la Baie de Rupert. J'ai descendu une grandes diversités de rivière, tout aussi majestueuse les unes des autres comme la Moisie avec ses caps et ses falaises, la Malbaie et ses hautes gorges, la Jacques-Cartier et sa vallée spectaculaire, la Magpie, réputée selon certains organismes comme l'une des dix plus belles rivières d'eau vive au monde, la Botta kossi au Népal. Je n'ai pas pagayé la rivière Romaine dans son intégralité à cause de son accès difficile et du temps nécessaire pour faire la descente. Je me l'imagine toutefois très bien, cette rivière du bouclier Canadien qui déboule dans le fleuve Saint-Laurent. J'ai goûté à son eau, plus d'une fois, sur sa grosse vague à surf sous le pont de la route 138

Le projet de la Romaine est le plus important dossier jamais étudié en termes de valeur économique par le BAPE. Ce projet touche tous les québécois autant par les bénéfices escomptés, par les revenus et autant si le projet ne fonctionne pas bien. C'est pourquoi le BAPE doit faire des audiences publiques ailleurs qu'en Minganie comme à Montréal ou à Québec, par exemple. Pourquoi ne pas utiliser le réseau des universités du Québec? Avec des audiences bidirectionnelles et simultanées, le citoyen pourra entendre, échanger, comprendre et questionner ce projet **d'intérêt public**. Celles-ci doivent être financées par le ministère de l'environnement et du développement durable du Québec de même que par Hydro-Québec. La société d'état a une responsabilité sociale et se doit de faire sa part dans le débat, en donnant plus d'argent pour les audiences publiques. Le BAPE connaît des contraintes budgétaires et en ces temps de déréglementation et de crise économique, il risque de subir une réforme qui pourrait l'affecter et affecter le citoyen de par son rôle d'auditeur. Le boycott des environnementalistes risque de lui faire perdre de la crédibilité. Une réforme du BAPE serait effectivement nécessaire. Cette réforme doit lui donner plus de pouvoir, plus d'argent afin de lui permettre un plus grand rayonnement de ses activités

## ACCEPTABILITÉ DU MILIEU

Les pratiques utilisées par certains promoteurs et Hydro Québec afin de répondre aux critères «**d'acceptation du milieu**» sont discutables. Le cas d'un sondage auprès de la municipalité de Shelldrake, Rivière-au-Tonnerre pour un barrage sur la rivière Shelldrake par le promoteur est un bon exemple. 100% de la population est d'accord! Mais ont-ils eu toutes les informations sur les impacts du projet? Est-ce que la batture de pêche aux clams est à vendre? Il est important d'en connaître toutes les facettes afin de prendre une décision éclairée. Hydro-Québec octroie deux fois 6 millions de dollars aux élus municipaux pour la défense et la promotion du projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière Romaine. Et ce, avant même le dépôt des études environnementales et avant les audiences du BAPE, tout en négociant des contrats secrets? Cela dépasse les bonnes règles du débat public et les bonnes pratiques du processus décisionnel.

Cette subvention désavantage le citoyen et le BAPE. Elle inverse le rapport de force par la manipulation d'opinion. Il y a une distinction entre expliquer un projet (faire la promotion) et influencer un projet (faire la propagande).

Hydro Québec doit débiter sans tarder une étude des effets cumulatifs du développement hydroélectrique de la Côte-Nord pour **revoir** sa méthodologie d'évaluation des impacts sur le milieu naturel et adopter une **approche globale**. Une telle approche qui inclurait notamment la valeur faunique et la valeur patrimoniale, permettrait à Hydro-Québec d'apporter aux gouvernements et aux citoyens un éclairage sur les rivières les plus appropriées. Les rivières pourraient être subdivisées en 3 catégories :

- 1.- Celles qui pourraient être affectées au développement hydroélectrique
- 2.- Celles qui pourrait servir à la fois à des fins d'exploitation hydroélectrique et faunique
- 3.- Celles à conserver pour une mise en valeur de la faune ou pour une préservation.

Le meilleur moyen de faire accepter un projet dans une région dite dévitalisée est d'y incorporer de l'argent ou d'y faire miroiter des redevances. En sera-t-il ainsi pour un futur site d'entreposage des déchets radioactifs sur la basse Côte-Nord? En tant que société, nous avons des choix à faire et ceux-ci doivent être faits dans une optique **de vision globale et de vision à long terme**.

Chaque fois que j'entends parler de barrage, d'harnachement de rivières, j'ai l'impression de perdre une partie de notre patrimoine. Il est inquiétant de constater l'intérêt marqué et excessif pour le développement hydro-électrique en Minganie. On hypothèque notre nature au profit de consommateurs étrangers, au détriment de nos propres industries, notamment l'industrie touristique. Tout le monde veut son barrage, sa mini-centrale. D'autres se prononcent **pour** le projet de développement de la rivière Romaine en évoquant le legs à la future génération. Allons-nous pouvoir laisser à nos enfants au moins une **grande rivière sportive** sur la Côte-Nord?

## Conclusion

Les rivières du bouclier canadien sont exceptionnelles et uniques au monde de par leurs caractéristiques et leurs bios diversités. L'harnachement de la rivière Romaine résulte en une perte nette pour le patrimoine d'eau vive du pays et un impact considérable sur l'offre d'eau vive en Minganie. Afin de préserver le patrimoine d'eau vive exceptionnel qui caractérise la rivière Romaine et en attendant un débat public pour une **politique de l'eau**.

**Je demande la protection de la rivière Magpie**, classée dans les dix plus belles rivières sportives au monde, en guise de compensation.